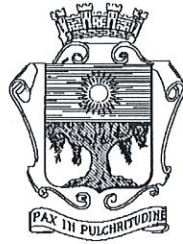


AR PREFECTURE

006-210600110-20181218-07-DE
Reçu le 21/12/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 – TRANSFERT COMPETENCE PROMOTION DU TOURISME – CLOTURE
DES COMPTES ET REPRISE DES RESULTATS

Séance Publique Ordinaire du 18 DECEMBRE 2018
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN

PROCURATIONS : Mme Aimée GARZIGLIA à Mme Françoise SANCHINI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. A. RIOLI, Mme Sophie REID à Monsieur le Maire, M. Stefan VOISIN à Mme Christiane VALLON, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI,

QUORUM : 14
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 11 décembre 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20181218-07-DE
Reçu le 21/12/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

VII – TRANSFERT COMPETENCE PROMOTION DU TOURISME – CLOTURE
DES COMPTES ET REPRISE DES RESULTATS

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« En vertu de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), dont l'article 43 est codifié à l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Métropole Nice Côte d'Azur est compétente de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour exercer la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ».

Ce transfert de compétence implique pour le volet financier, de clôturer l'exercice comptable 2018 de notre budget annexe Office de Tourisme avec reprise des résultats au 1/1/2019 dans le budget principal de la commune.

Il vous sera donc proposé d'approuver cette clôture (37502) et d'intégrer les résultats dans le budget communal (37500). »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Approuve la clôture l'exercice comptable 2018 du budget annexe Office de Tourisme (37202),
- Décide d'intégrer les résultats au 1/1/2019 dans le budget principal de la commune (37500).

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX